



Paris, le 13 avril 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Rapport de l'IGAS : la qualité d'accueil dans nos crèches doit être une priorité

**La Mutualité Française se félicite du rapport de l'IGAS qui comporte des recommandations dont le secteur et les pouvoirs publics vont devoir se saisir pour remettre au centre l'intérêt et le bien-être de l'enfant. Parmi les 39 recommandations, la Mutualité Française encourage une profonde révision des modèles de financement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et un développement des moyens pour la formation et les salaires. Les structures d'accueil doivent être reconnues comme des lieux de prévention, d'éducation et de soutien à la parentalité.**

Le [rapport de l'IGAS](#) sur la « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches » fait état de dysfonctionnements et problématiques que rencontrent les gestionnaires et les professionnels de la petite enfance sur lesquels la Mutualité Française alerte depuis plus de 10 ans.

Avec un savoir-faire reconnu dans le secteur de la petite enfance via près de 250 établissements et services mutualistes petite enfance répartis sur 35 départements, la Mutualité Française déplore une structuration insuffisante du secteur et des modèles de financements obsolètes des EAJE, conduisant à la détérioration des conditions d'accueil et à l'épuisement des professionnels.

*“ Si nous ne voulons pas que la situation de dérives révélée pour des Ehpad se reproduise, la transparence sur l'utilisation des fonds publics pour financer l'accueil des jeunes enfants doit être totale. Un accompagnement de qualité de la petite enfance passe nécessairement par des structures qui concentrent le cœur de leur activité à l'épanouissement et au bien-être des enfants, non à la recherche de profit ”* rappelle Eric Chenut, président de la Mutualité Française.

Le modèle actuel de tarification, basé sur la prestation de service unique (PSU), pousse les gestionnaires à avoir un taux d'occupation le plus élevé, contre-productif avec une démarche de qualité centrée sur le bien-être de l'enfant. La Mutualité Française est favorable à la mise en place de contrats sur le long terme pour favoriser une stabilité dans la gestion des établissements et responsabiliser les gestionnaires. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) représentent un modèle intéressant à développer.

Comme tous les métiers de l'humain, le secteur de la petite enfance connaît une situation inédite de tensions de personnels et des difficultés de recrutement. C'est pourquoi, nous demandons une augmentation des financements afin de revaloriser les rémunérations de ces professionnels et plus de moyens sur la formation et le soutien à la parentalité, notamment pour développer la prévention de la maltraitance, ainsi que l'accompagnement des enfants en situation de handicap.



C'est pourquoi, la Mutualité Française a été précurseur dans la mise en place de démarches qualité au sein de ses structures en créant le 1er référentiel AFNOR « Quali'Enfance » permettant une certification des établissements et services d'accueil du jeune enfant. Les parents sont annuellement interrogés sur la qualité de l'accueil dans les crèches mutualistes via un baromètre. En 2022, 96% des familles interrogées étaient satisfaites des crèches mutualistes.

La Mutualité s'est déjà organisée pour apporter sa contribution aux réformes en cours et continuera à faire des propositions pour que le bien-être des enfants et de leurs familles soit au cœur des organisations. Ce doit être la priorité du futur service public de la petite enfance.

### **À propos de la Mutualité Française**

*Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la Mutualité Française, présidée par Eric Chenut, représente près de 500 mutuelles.*

*Nées de la volonté de femmes et d'hommes de se protéger solidairement des aléas de la vie, les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles sont présidées par des militants mutualistes élus. Elles agissent pour la protection sociale de 35 millions de Français et promeuvent le droit de tous à la pleine santé en intervenant en complémentarité et en partenariat avec la Sécurité Sociale et en contribuant au service public de santé.*

*Les mutuelles, groupes et unions proposent des solutions dans trois domaines d'activités : complémentaire santé, prévoyance-dépendance et épargne-retraite. Avec plus de 2900 services de soins et d'accompagnement mutualistes, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1<sup>er</sup> acteur privé de prévention en santé par les actions déployées sur l'ensemble du territoire.*

*Au quotidien, les membres de la Mutualité Française déclinent autour de trois territoires d'engagement - proximité, participation et innovation - sa raison d'être : "Se protéger mutuellement aujourd'hui pour, ensemble, construire les solidarités de demain".*

#### **Contact presse**

**Célia FAURE**

[Celia.faure@mutualite.fr](mailto:Celia.faure@mutualite.fr)

**06 13 55 26 81**

#### **Retrouvez nos actualités**



Sur l'**espace presse**

Photothèque sur **flickr**